



AUTORISATION DE VOIRIE PORTANT ACCORD DE VOIRIE

24-AV-1158

3 RUE GEORGES 1ER

**Objet : suppression
d'un branchement gaz**

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu le Code de la voirie routière

Vu l'arrêté n°79/2020 en date du 29/05/2020 donnant délégation de signature à madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Vu la délibération n° 88 / 2019 en date du 27 juin 2019 approuvant le règlement de voirie

Vu les lieux

VU la demande en date du 12/11/2024 par laquelle GRDF Annecy demeurant 5 boulevard Decouz 74000 ANNECY représentée par bertrand.chabod@grdf.fr pour le compte de EIFFAGE GENIE CIVIL demeurant Rue Aristide Berges 73490 LA RAVOIRE représentée par benoit.martin@eiffage.com, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux et/ou stationnement sur le domaine public 3 RUE GEORGES 1ER

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux comme énoncé dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants et conditions ci-dessous :

- Respecter les procédures sanitaires et les directives gouvernementales
- Déposer une demande d'arrêté de circulation (15 jours ouvrés minimum avant intervention) auprès du service voirie via l'adresse suivante stm@aixlesbains.fr

ARTICLE 2 :

Le pétitionnaire est tenu de se conformer aux prescriptions administratives et techniques définies dans le règlement de voirie, librement consultable à l'adresse suivante:

<https://www.aixlesbains.fr/cadre-de-vie/urbanisme-travaux/demandes-relatives-au-domaine-public/reglement-de-voirie>

ARTICLE 3 :

Par dérogation du règlement de voirie, la réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder six mois. L'inexécution des travaux dans le cadre des délais prescrits conduira le bénéficiaire à déposer une nouvelle demande.

**Services techniques
municipaux
Gestion du domaine
public**
1425 bd Lepic 73100
AIX-LES-BAINS
Tél. 04.79.35.04.52
stm@aixlesbains.fr

Arrêté N° 24-AV-1158
1/2

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- EIFFAGE GENIE CIVIL
- GRDF Annecy



Aix-les-Bains, le 13 novembre 2024

Pour le maire
le Premier adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Arrêté N° 24-AV-1158
2/2